

Le recyclage des déchets de l'exploitation agricole, un point important de la certification criTERRES !!!

Mise en place au début des années 2000, la certification criTERRES, a pour objectif :

- de montrer de manière COLLECTIVE la volonté de transparence des agriculteurs de Haute Lande et leur savoir-faire adapté au contexte pédo-climatique
- de faire le point de façon INDIVIDUELLE sur les pratiques mises en place sur l'exploitation afin de placer l'entreprise agricole dans une démarche d'amélioration continue.

criTERRES correspond à une approche globale de l'exploitation organisée autour de trois piliers : les productions, les Hommes et l'Environnement. Il s'agit d'obtenir des productions de qualité en quantité suffisante pour assurer une durabilité économique de l'exploitation tout en protégeant l'environnement et en assurant la sécurité des Hommes qui la font vivre.

Dans ce cadre, le tri et le recyclage des déchets font partie intégrante du cahier des charges de la certification. L'ensemble des déchets présents sur l'exploitation agricole et concerné : huiles usagées, ferraille, pneu, PPNU, EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires), sacs de semence et des engrais, EPI (Equipements de Protection Individuelle).

Ainsi, la reprise des EVPP, des sacs de semence et d'engrais constitue une exigence de niveau A dans le référentiel. Autrement dit, le non-respect de cette certification empêche la certification de l'exploitation. Concernant la reprise des EPI, il s'agit seulement d'une exigence de niveau B, la filière étant récente.

Des filières existent pour vous accompagner dans la mise en place de ces pratiques, n'hésitez pas à les utiliser par le biais de vos distributeurs !!!



Guide des bonnes pratiques de gestion des déchets d'agrofourriture

**moi
je recycle!**

**moi
je recycle!**

Le recyclage, c'est à votre image

ADIVALOR
www.adivalor.fr

Cette action est une initiative volontaire des organisations représentant les fabricants et importateurs de produits phytopharmaceutiques (CCOADA), des plastiques agricoles (CYN), des engrais (COVEA), des semences (ARLES), et des produits d'hygiène (CSPH), les coopératives (Coop de France, Vivid) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA).

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles



Les agriculteurs français : champions du monde du recyclage !

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre l'ensemble des professionnels de l'agro fourniture :

- **300 000 agriculteurs**, trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.
- **1 200 coopératives** ou négociants agricoles réalisent la collecte
- **330 metteurs en marché**, industriels ou importateurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco- contribution spécifique.



AIVALOR®

Créée le 4 juillet 2001 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), A.D.I.VALOR est une société privée (Société Anonyme Simplifiée), sans but lucratif : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

Rappel réglementaire

En tant que professionnels, les agriculteurs sont responsables de la bonne gestion de leurs déchets (code de l'environnement, article L541-2). Le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits ; les déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Chiffres-clés

Les quantités d'emballages et de plastiques collectés devraient atteindre, en 2020, 90.000 tonnes, soit un taux de collecte moyen de 78% ; 95% de ces emballages et plastiques seront recyclés.



« Plus que jamais, l'initiative volontaire mise en place par les différents acteurs de la profession agricole démontre son efficacité : les objectifs fixés avec les pouvoirs publics ont été atteints voire dépassés. Les agriculteurs, ainsi que l'ensemble de la profession agricole peuvent être fiers du chemin parcouru et des résultats obtenus. »

Rémi Haquin,
Président d'AIVALOR

TRI COLLECTE RECYCLAGE

moi
je recycle!

ensemble, recyclons!

**Bidons
en plastique**
phytopharmaceutiques
et oligo-éléments



Ouverts,
rincés et
égouttés



en sac* ou à l'unité
sans les bouchons

**Sacs, boîtes
bouchons**
phytopharmaceutiques
et oligo-éléments



Vidés
et pliés



en sac*
avec les bouchons

**Sacs
papier**
semences certifiées



Vidés
et pliés



en fagot
stocker au sec

Big bags
engrais, amendements,
semences et plants



Vidés
et pliés



en fagot

EPIU
Equipement
de protection
individuelle
chimique



Dans
un sac
translucide



PPNU
Produits Phyto-
pharmaceutiques
Non Utilisables



Dans
l'emballage
d'origine



(sur-emballé si en mauvais état)
avec mention
"à détruire"

**Films
plastiques**
d'élevage



Ensilage

Enrubannage

Balayés et
secs, pliés
et roulés

Secoués,
pliés
et roulés



ficelés

en sac*
ou en boule

PROPRETÉ

PRIORITÉ
AU
RECYCLAGE

92% des emballages et plastiques collectés sont recyclés !

Que deviennent les déchets collectés ?

Grâce à la préparation et au tri à la source par les exploitants agricoles, la plupart des emballages et plastiques collectés peuvent être recyclés. Les collectes opérées par A.D.I.VALOR et ses partenaires participent ainsi à la consolidation d'une véritable industrie du recyclage de proximité.



Bidons recyclés



Films plastiques recyclés



Ficelles recyclées



Tubes pour
l'industrie

Gaines techniques



Sacs poubelles



Raccords pour
l'irrigation

Ficelles
éco-conçues



Big bags recyclés



Filets paragrêle recyclés



Sacs papier recyclés



Cagettes
plastiques

Éléments
de construction



Mobilier urbain



Couches de protection
(cloisons plâtre)



Le recyclage des emballages
et plastiques agricoles évite,
sur une année, l'émission de
60 000 tonnes de CO2(*)

(*) chiffres 2016